

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 Mai 2023

APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois et le trente mai à dix-huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	23 Mai 2023
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	14		
Membres absents ou excusés	2		
Membres qui ont pris part à la délibération	14		
Quorum	9		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
BONNET Georges	X	FABREGES MF	X	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND Jean Pierre	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	Excusé pour le bureau
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	Excusé	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI

18h à 19h30 : Intervention des Dr Cindy BOUGEARD-CROUZET et Stéphane BADIA, et de Tom COISNE, animateur MSS

➤ 18h à 18h50 : **Maison Sport Santé Monts d'Ardèche (MSSMA)** : le Dr Stéphane BADIA et Tom COISNE présentent la MSS, association indépendante du pôle de santé de Meyras, qui intervient sur les 3 CDC (Ardèche des sources et volcans, bassin d'Aubenas et Montagne d'Ardèche). Elle a été labellisée en 2021 et a accueilli 66 patients de notre territoire depuis sa création en juin 2022. Son rôle est de promouvoir l'activité physique et lutter contre la sédentarité dans une optique de prévention et/ou comme thérapeutique non médicamenteuse. Pour cela, elle vise à mettre en réseau la santé et le sport, par le recensement des activités physiques adaptées en lien avec les professionnels de santé. Elle accompagne les bénéficiaires qui peuvent être aussi des résidents des EHPAD (prévention des chutes...) ou des écoliers (prévention de l'obésité, les écrans...). Elle travaille en partenariat avec la ligue contre le cancer, les hôpitaux d'Aubenas et de Vals les bains, les thermes de Neyrac et de Vals les bains. Le bénéfice est réel pour le patient comme pour la CPAM. L'association prévoit un budget de 66 000 € pour 2023 (contre 23 000 € pour 2022) et sollicite les 3 CDC pour participer à hauteur de 10 000 € afin de compléter les financeurs (actuellement Etat, MSA, CD07, ONAPS, CDOS, FNSMR, GCSSARA, Thermes de Neyrac, Pôle de santé Haute Vallée d'Ardèche).

Le maire de Mayres Guy LAURENT indique qu'il peut mettre un local à disposition, sa population est demandeuse de ces accompagnements. Le Président Cédric D'IMPERIO indique que le gymnase de Montpezat et la piscine de Pont de Labeaume peuvent aussi être mis à disposition par la CDC. La maire de Jaujac Marion HOUETZ est favorable pour participer à hauteur de 1 à 2 € par habitant pour sa commune. MF FABREGES, Maire de Montpezat est favorable à l'intervention de la MSS à l'école et au collège, et à l'occasion de la fête de la science.

Départ d'Alain VALETTE : 19 H 05

➤ 18h50 à 19h : **Maison de santé de Meyras** : le Dr Cindy BOUGEARD-CROUZET fait le point sur la location du gîte de Jaujac, pour lequel la CDC est partenaire. Elle expose que le pôle de santé de Meyras accueille chaque semestre 4 internes en médecine générale (en 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} année). D'autres professionnels de santé sont amenés à recevoir des étudiants (infirmière, masseur kinésithérapeute, orthophoniste, pharmacien...). Plusieurs études (dont le rapport DREES sur la désertification médicale) démontrent que les terrains de stage où sont passés les internes au cours de leurs études sont primordiaux dans leur choix d'installation future. Ce type d'hébergement permet aux internes de découvrir et rester sur le territoire les week end et y tisser des liens. De plus, pour permettre la continuité des soins et bénéficier de remplaçants tout au long de l'année, l'accès à un logement est un atout indéniable. Le coût de cette location était de 10 823 € pour la période du 1.05.2022 au 30.04.2023. Le coût prévisionnel pour 2023-2024 est de 11 770 € (hausse des charges). Les occupants acquittent un loyer durant leur séjour et la CDC complète le coût annuel. Pour 2022-2023 elle a participé à hauteur de 3 750 €. Pour 2023-2024, elle est sollicitée pour 5 000 €. Cette location vient compléter la « maison des internes » construite à Aubenas.

Le Dr Cindy BOUGEARD-CROUZET précise les actions organisées par le pôle santé de Meyras : école du périnée, relations intergénérationnelles, danse thérapie, yoga pour les soignants, médecin de garde en relais SAMU, partenariat avec un cardiologue de Valence, consultation d'un urologue du Puy 2 fois par mois, infirmier en pratique avancée. Aurore N'GUYEN (spécialiste en médecine physique et de réadaptation) va venir s'installer au pôle de santé de Meyras.

Le président et les élus remercient les trois intervenants pour toutes ces informations et précisions.

19h30 : Bureau communautaire :

1. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 25 avril 2023 :

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus communautaires, avant de le publier sur le site internet. **Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

2. Partenariat loyer logement professionnels de la santé :

Comme exposé lors de l'intervention des médecins de la maison de santé de Meyras, et comme évoqué lors du Bureau communautaire du 25.04.2023, la CDC a noué un partenariat sous forme de convention avec l'association Pôle de santé des Hautes Vallées de l'Ardèche et participé ainsi au financement d'un gîte destiné à loger les professionnels de la santé en stage ou internat ou en remplacement sur notre secteur, afin de faciliter leur venue sur notre territoire (moyennant une participation de leur part). Pour 2022, la participation de la CDC était de 3 750 €. Devant l'intérêt avéré de ce partenariat, le président propose de le reconduire, avec une participation de 5 000 € afin de prendre en compte les charges liées au loyer.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

3. Subventions aux associations :

• LEDA ATOMICA 07

La cinquième édition du festival « Les jours de la dame » aura lieu en septembre et octobre 2023, et propose une quinzaine de spectacles et expositions. Le festival se déploie en partenariat avec différents lieux et communes du territoire. Il est avant tout dédié à la création féminine et aux propositions multi-genres qui parlent des femmes. L'association basée à Lalevade-d'Ardèche émane de l'association Leda Atomica Musique de Marseille, les deux associations créant un pont entre les deux régions. Le Président propose d'attribuer à Leda Atomica 07 une subvention de 1 000 €.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

4. Tarifs régie piscine Pont de Labeaume :

Les tarifs de la régie piscine ont évolué par délibération du 1.07.2021. Le Président propose de compléter ces tarifs par des cartes de 10 entrées comme suit :

Carte 10 entrées adulte : 28.00 € (entrée individuelle : 3 €)

Carte 10 entrées enfant : 18.00 € (entrée individuelle : 2 €)

Carte 10 séances aquagym : 55.00 € (entrée individuelle : 6 €)

Carte 10 séances aquabike/aquatraining : 85.00 € (entrée individuelle : 9 €)

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

5. Tarifs régie service social (coup de pouce) :

Les tarifs de la régie du service social ont été fixés par délibération du 20.09.2022. Le Président propose de les faire évoluer de la façon suivante :

Bière : 2.5 € (au lieu de 2 €)

Crêpe : 2.00 € (au lieu de 1.50 €)

Saucisse : 2.00 €

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

6. Divers :

Voirie : suite à une nouvelle consultation après une première consultation infructueuse, le maché 5.2023 (Buzet + St Pierre de Colombier) a été attribué par délégation du Président (- 90 000 € HT) à COLAS pour 86 225.78 € HT. Le montant global de marchés attribués pour la voirie 2023 s'élève à 409 325.19 € HT.

Projet micro crèche Thueyts : Le projet de construction d'une nouvelle micro crèche à Thueyts évolue. Un terrain plus adapté s'est libéré suite à l'abandon du projet d'EHPAD près du stade de foot. Les membres du bureau sont favorables pour déposer un nouveau permis de construire. Pierre CHAPUIS précise que la commune prévoit un aménagement d'ensemble sur ce site, avec la construction d'une maison de santé et des parkings. Il précise que la commune mettra à disposition gratuite le terrain nécessaire pour la micro-crèche (700 à 1000m² environ).

Coup de pouce : Karine ROBERT expose les difficultés de la distribution alimentaire qui compte plus de 200 bénéficiaires alors que la banque alimentaire fournit moins de denrées. Marion HOUETZ informe actuellement travailler avec les services à la préparation d'une réponse à un appel à projet régional sur l'alimentation, dans la suite logique du PAT.

La séance est levée à 21 heures.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.